



14ème législature

Question N° : 29179	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique >relations internationales	Tête d'analyse >commerce international	Analyse > armes. contrôle.
Question publiée au JO le : 11/06/2013 Réponse publiée au JO le : 13/08/2013 page : 8636 Date de changement d'attribution : 23/07/2013		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur la ratification au Parlement du premier traité sur le commerce international des armes conventionnelles, adopté le 2 avril 2013 par l'assemblée générale de l'ONU à une large majorité.

Texte de la réponse

Le traité sur le commerce des armes a été adopté le 2 avril 2013. La France a été l'un des premiers pays à souscrire à ce texte dès le 3 juin, date de son ouverture à la signature. Ce geste témoigne de l'importance que la France attache à ce traité. Il s'inscrit dans la droite ligne de l'engagement qui a été le sien tout au long du processus d'une négociation délicate. La France fait montre du même engagement s'agissant de la ratification de ce traité. Le processus est lancé et devrait permettre à la France de ratifier rapidement le traité sur le commerce des armes.